

propositions et qu'en outre il les étudiera avec une bienveillance qui provoquera un jour des placements dans cette industrie, ce qui serait très avantageux pour mes pêcheurs et pour la population du Canada.

Sommairement, on peut diviser l'industrie de la pêche en trois secteurs: la production, la préparation et la vente. La plupart des problèmes relatifs au marché relèvent en réalité du ministère du Commerce. J'ai déjà parlé de ce sujet. Toutefois, il est certains aspects de cette question, surtout en ce qui a trait au traitement du poisson, qui intéressent le ministère des Pêcheries. J'en dirai un mot plus tard.

Naturellement, la production du poisson commence d'abord avec le pêcheur; elle dépend en grande partie de l'équipement, des installations et des fournitures dont dispose le pêcheur. Il y a quand même certaines exceptions à cette règle. Ainsi, l'an dernier, la pêche a été très mauvaise dans certaines régions mais, en général, l'équipement dont se sert le pêcheur compte pour beaucoup dans le succès qu'il a à gagner sa vie en s'adonnant à la pêche. Naturellement, ce facteur est de la plus grande importance. Le pêcheur doit pouvoir gagner son pain à la pêche; s'il n'y parvient pas, il ne peut s'y adonner bien longtemps sans recevoir une aide qui n'est peut-être pas motivée.

C'est une tout autre affaire que d'aider le pêcheur à produire. A mon avis, c'est là que devrait commencer l'aide du gouvernement: aider le pêcheur à produire davantage. On a fait beaucoup dans ce domaine par le passé, mais j'estime qu'on a oublié des aspects fondamentaux de la question.

Je pourrais tout d'abord mentionner les moyens financiers dont dispose le pêcheur pour acheter l'équipement et les fournitures qui lui sont nécessaires. Il arrive à l'occasion qu'un pêcheur s'aperçoive que son matériel est usé, que son moteur est vieux, et que son bateau a besoin d'être remplacé. Il s'aperçoit qu'il n'a pas gagné assez d'argent, ou qu'il n'a pas réussi à en économiser suffisamment, au cours des années, pour faire les remplacements qui s'imposent. S'il veut remplacer son bateau, il lui faut donc emprunter l'argent, c'est-à-dire trouver du crédit quelque part. Ce n'est pas toujours facile, surtout au Labrador où il est avéré qu'avec de meilleurs bateaux et un meilleur équipement, on peut compter sur une production plus forte par homme. Cela nous amène à la question des petits prêts, et malgré ce qui s'est fait jusqu'ici, il n'existe pas encore, à mon avis, de programme permettant aux pêcheurs d'emprunter des sommes relativement faibles pour l'achat de bateaux, de moteurs et de matériel.

En premier lieu, dans les établissements éloignés et dans les petits ports où la pêche est aujourd'hui l'industrie principale, il n'y a pas de banques, et les pêcheurs peuvent difficilement profiter des programmes de prêts qui peuvent exister à l'heure actuelle. Je demanderais au ministre d'envisager sérieusement la possibilité d'élaborer un programme de prêts, grâce auquel les pêcheurs qui ont besoin de petits prêts pour améliorer leur matériel et augmenter leur rendement pourraient obtenir plus facilement l'argent nécessaire. A ce propos, je ne crois pas que les pêcheurs jouissent des mêmes avantages que les cultivateurs, et je soutiens que le pêcheur canadien devrait être placé sur le même pied que le cultivateur canadien. Les deux sont producteurs. Les deux sont nécessaires à notre économie. Les pêcheurs de la côte de l'Atlantique devraient pouvoir trouver l'argent voulu pour s'équiper et continuer à pratiquer leur métier.

Dans la nouvelle qu'il a annoncée aujourd'hui au sujet de l'aide à la construction maritime, le ministre des Transports nous a dit que l'aide spéciale, d'une valeur maximum de \$165 par tonne brute, accordée pour la construction au Canada de navires de pêche d'une longueur dépassant 45 pieds sera portée à \$250 par tonne brute. Bien qu'il s'agisse de \$50 de moins que ce que demandait le député de Gloucester, hier soir, nous devons nous réjouir qu'on prenne une mesure dans le bon sens, c'est-à-dire tendant à instituer un programme d'aide à la construction maritime. Je signale que cette mesure vise, en premier lieu, les chantiers maritimes. Je le dis sans vouloir le moins du monde minimiser ce qu'on a dit ce matin à ce sujet. La mesure envisagée tend à soutenir et aider l'industrie canadienne des chantiers maritimes en aidant les pêcheurs à acquérir au Canada des bateaux qu'ils pourraient peut-être se procurer à meilleur marché ailleurs. Je répète donc que c'est là un pas dans la bonne voie, tout en affirmant qu'il faut aller encore plus loin.

L'aide en question s'applique aux bâtiments qui mesurent plus de 45 pieds de longueur. Bon nombre des bateaux en service le long de la côte de ma circonscription sont beaucoup plus petits. Ils s'adonnent à la pêche côtière relativement près de la côte. Si je comprends bien, il ne serait pas pratique d'exploiter un bateau plus grand, pour des raisons économiques. Bon nombre de pêcheurs ne pourront donc pas profiter de l'aide ainsi offerte. En effet, la majorité, du moins dans ma région, utilise des embarcations mesurant moins que le minimum de 45 pieds, parce que l'emploi de bâtiments de plus grandes dimensions pour ce genre de travail n'est pas pratique.